

GARDERIE – ETUDE Année Scolaire 2019/2020

ATTENTION !!! MODIFICATIONS DU FONCTIONNEMENT

GARDERIE de 16h45 à 17h55

Possibilité de venir chercher les enfants jusqu'à **17h00**, puis sortie de tous à 17h55
Il n'est pas possible de venir chercher les enfants entre 17H et 17H55

Elèves de maternelle et élémentaire : Priorité aux élèves dont les parents travaillent (et n'ayant aucune autre possibilité de garde pour l'enfant).

ETUDE SURVEILLEE 16h45 à 17h55 (sauf le vendredi)

Il n'est pas possible de venir chercher les enfants avant 17h55

L'étude surveillée est réservée aux élèves de l'école élémentaire **à partir du CE1**: Priorité aux élèves dont les parents travaillent (et n'ayant aucune autre possibilité de garde pour l'enfant)

TARIF ::

Inscription (garderie ou étude surveillée) à l'année :

50€ le trimestre, soit 150€ à l'année, pour tous les soirs de la semaine.

L'inscription sera facturée avec la scolarité. Le changement de régime pourra se faire, à la demande, en fin de trimestre.

Garderie occasionnelle : carnet de tickets à acheter à l'accueil 15€ le carnet de 10.

Clôture des inscriptions pour l'étude surveillée mi-septembre.

Les tickets de garderie occasionnelle seront déposés le matin dans la boîte « garderie » avant la montée en classe/ dans le hall des classes maternelles.

DEBUT DU SERVICE : Lundi 2 septembre
(garderie uniquement la première semaine)

✂-----

Demande de garderie ou d'étude pour l'année scolaire 2019/2020

Monsieur et Madame responsables de l'enfant (des enfants):

Nom	Prénom	Classe	L*	M*	J*	V*

* cocher d'une croix les jours demandés

Demandent à Mme la Directrice de bien vouloir accueillir les enfants cités ci-dessus et s'engagent à venir chercher leur(s) enfant(s) **avant 18h00** :

- En garderie
 En étude surveillée

Ne pas oublier de fournir les attestations de vos employeurs

L'élève restant en garderie ou en étude surveillée doit être muni des numéros de téléphone pour pouvoir vous joindre en cas de retard après 18 H 00. Dans l'impossibilité de vous joindre ou de retard prolongé, la surveillante se verra dans l'obligation d'accompagner votre enfant au poste de police le plus proche qui prendra le relais.

A....., le

Signature :